

## **Assemblée communale du 12 décembre 2019**

### **Point 3.4**

#### **Alimentation en eau potable du secteur « Ecorcheventres »**

---

##### **1. Introduction**

Le secteur des Ecorcheventres est actuellement alimenté en eau potable par une déviation sur le collecteur qui descend de nos sources et passe dans une installation de traitement UV de puissance de traitement insuffisante, ce traitement ne répond plus aux normes en vigueur.

L'installation de traitement UV des Ecorcheventres traite l'eau qui alimente le stand de tir, ainsi qu'une ferme et une habitation situées à proximité de celui-ci. Ce traitement est vétuste et présente les non-conformités suivantes :

- pas de turbidimètre,
- pas de système de mise en décharge de l'eau,
- pas d'alimentation alternative,
- pas de système de limitation du débit,
- pas de système d'alarme en cas de panne.

Selon le rapport de notre PIEP nous devons réaliser un assainissement complet de l'installation de traitement UV des Echorcheventres pour répondre aux normes en vigueur.

Le Conseil communal, en collaboration avec le bureau d'ingénieur Ribi, vous propose la solution suivante.

##### **2. Solutions**

Nous allons installer une nouvelle conduite d'eau potable du Pratzey, après la station de traitement de la Toffeyres, jusqu'à la maison de Monsieur Pascal Sciboz, Chemin de la Scierie 70.

La prise d'eau se ferait à côté de la scierie Yerly Bois SA, par pompage, serait mise en pression en amont vers le stand de tir 300 m. et alimentera également la maison de Monsieur Pascal Sciboz, avec qui nous avons une convention pour l'eau potable en lien avec les nuisances de la ligne de tir 300 m.

Ainsi avec cette solution, l'eau potable de notre réseau serait également présente au stand de tir communal, pour la salle qui est louée pour des manifestations privées et publiques. L'ancienne conduite sera maintenue pour l'alimentation uniquement du bétail de la grange propriété de M. Nicolas Sciboz.

### 3. Choix du tracé



#### 4. Coût de l'investissement

Génie civil, creuse	Fr. 40'000.—
Conduite et raccordement	Fr. 75'000.—
Installation sanitaire	Fr. 30'000.—
Installation électrique	Fr. 20'000.—
Pompage et gestion	Fr. 20'000.—
Carrelage, serrurerie, étanchéité	Fr. 10'000.—
Divers et imprévus	Fr. 15'000.—
Honoraires et frais	Fr. 40'000.—
Géomètre et frais administratifs	Fr. 10'000.—
	<hr/>
<b>Investissement total TTC</b>	<b>Fr. 260'000.—</b>
	<hr/>

#### 5. Financement

Le coût de de l'investissement de 260'000 francs est financé par un prélèvement sur la réserve de l'eau potable.

Ainsi, aucun montant d'amortissement ou d'intérêt ne doit être prévu.

#### 6. Propositions

##### Position du Conseil communal

Le Conseil communal propose d'accepter l'investissement pour l'alimentation en eau potable du secteur des Echorcheventres.

##### Position de la Commission financière

Lors de sa séance du 18 novembre 2019, la Commission financière propose d'accepter l'investissement pour l'alimentation en eau potable du secteur des Echorcheventres.